SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Présents: Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, sauf:

Mme RETO qui a donné pouvoir à Mme DUPERON. Mme PICHE Mme LESNER.

MIIe TALVARD M. TAFFOREAU.

Mmes POTTIER, WOIVRE, M. LALANDE excusés

M. le Maire signale sur les tables, à destination des conseillers, un ouvrage contant l'histoire de l'Orne édité par le département ainsi qu'un flyer d'appel aux dons pour la restauration des boiseries de la médiathèque.

Le compte rendu du conseil du 28 septembre est approuvé à l'unanimité.

M. RADET est nommé secrétaire de séance.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur: M. VALLIENNE

- M. VALLIENNE rappelle l'obligation faite aux communes de plus de 3 500 habitants de présenter un Rapport d'Orientation Budgétaire dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.
- M. VALLIENNE présente au conseil l'exécution du budget 2021 arrêté au 15 octobre, conforme en fonctionnement, aux objectifs fixés lors du vote du budget 2021.
- M. VALLIENNE présente une projection de ce que pourrait être le résultat de fin d'année.

Dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022, M. VALLIENNE présente :

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 2 050 000 € comprenant :

Au niveau de la fiscalité :

- Pas d'augmentation des taux communaux.
 - Taxe foncière sur le bâti : idem 2021.
 - Taxe foncière sur le non bâti : idem 2021.

Augmentation des bases (valeur locative) taxe foncière 0,5%.

Au niveau des Dotations de l'Etat :

- DGF identique à 2021.
- DSR : suppression possible de la DSR cible (- 38 000€). La commune est à la limite pour en bénéficier.

Au niveau de l'attribution de compensation CUA:

- Identique à 2021.

Pour les autres recettes :

- Augmentation du coût de la vie

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 1 480 000 € comprenant :

Les charges de personnel :

- Augmentation indiciaire.
- Les charges à caractère général :
- Maintien au même niveau qu'en 2021 (malgré augmentation du prix de l'énergie).

Les subventions:

- Aux associations : pas d'augmentation. - Au CCAS: revenir au niveau de 2020.

L'intérêt de la dette :

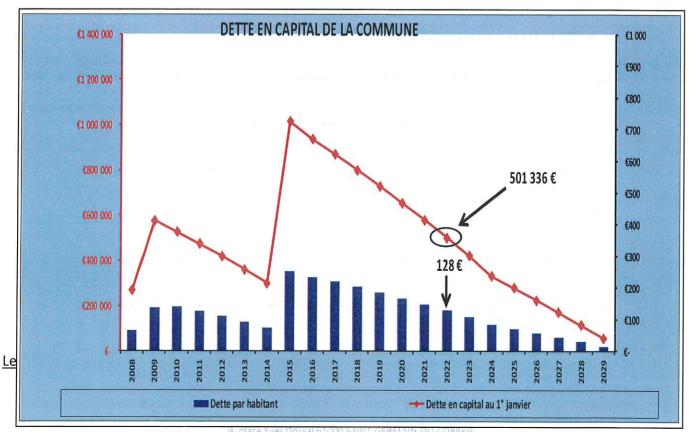
- Selon le tableau d'amortissement : 13 500 €.

Les équilibres financiers

Epargne de gestion prévisionnelle : 600 000 €. Epargne brute prévisionnelle 2021 : 585 000 €. Epargne nette prévisionnelle 2021 : 505 000 €.

Le niveau de la dette

OPERATIONS	BANQUE	TAUX %	MONTANT-€	DUREE		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
Voirie 2008 Terres Blanches	CAISSE EPARGNE	4,43	350 000	15 ANS	Remboursement du capital annuel	29 524	30 854	31 977						
					Remboursement annuel intérêts	2 540	1 210	87						
					Annuité de la dette	32 064	32 064	32 064						
					Capital restant dû	68 468	37 614	5 638						
Voirie 2015 Route de Fresnay	BANQUE POSTALE	2,37	750 000	15 ANS	Remboursement du capital annuel	48 579	49 740	50 929	52 147	53 394	54 671	55 978	57 317	58 690
					Remboursement annuel intérêts	10 981	9 819	8 630	7 412	6 165	4 888	3 581	2 242	871
					Annuité de la dette	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 561
					Capital restant dû	432 868	383 128	332 199	280 052	226 658	171 987	116 009	58 692	2
					Capital	78 102	80 594	82 906	52 147	53 394	54 671	55 978	57 317	58 690
					Intérêts	13 521	11 029	8 717	7 412	6 165	4 888	3 581	2 242	871
					Annuité de la dette	91 623	91 623	91 623	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 561
					Capital restant dû	501 336	420 742	337 837	280 052	226 658	171 987	116 009	58 692	0



- Volonté de dégager un auto financement d'au moins 450 000 € pour permettre les investissements structuraux,
- CCAS : accompagner les actions et les projets de solidarité.
- Subventions aux associations : soutien aux associations par la mise à la disposition de locaux et attribution de subventions sur la base de réels projets,
- Soutien aux projets pédagogiques des écoles,
- Amélioration du cadre de vie.

Traduction en termes de projets

Au niveau de la qualité de la vie :

- Aménagement résidence seniors.

Au niveau de l'environnement :

- Evolution de notre patrimoine immobilier (Réhabilitation des bâtiments économies d'énergies),
- Acquisition de terres pour faire suite à l'étude EGIS,
- Acquisitions de réserves foncières (liaison douces....),
- Création de voies piéton-vélo (plan vélo),
- Réhabilitation de voiries-trottoirs dans les quartiers.

Au niveau de la vie associative- jeunesse :

- Aménagement des locaux ou terrains sportifs,
- Renouvellement de l'équipement informatique des écoles.

Au niveau de la vie culturelle – animation :

- Concours photo expositions photos,
- Conférences,
- Organisation d'évènements culturels sportifs.

M. le Maire remercie M. VALLIENNE pour cette présentation.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire.

2 RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RESTAURANT SCOLAIRE ET DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA CUA

Rapporteur: M. LURÇON

M. le Maire rappelle que la CUA exerce la compétence restauration scolaire. A ce titre, il revient à la CUA de prendre en charge les dépenses afférentes à cette compétence.

La commune de Saint-Germain-du-Corbéis assure le règlement de la totalité des charges de chauffage du groupe scolaire. Le restaurant scolaire représentant environ 15% de la surface du groupe scolaire.

Afin de prendre en charge ces dépenses relevant de la CUA, une convention de remboursement a été conclue en 2013. Cette convention arrivant à son terme au 31 décembre 2021, il est proposé au conseil de la renouveler pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le remboursement :

- A la commune de Saint-Germain-du-Corbéis des frais de chauffage établis pour son groupe scolaire à hauteur de 15% correspondant au prorata de la surface du restaurant scolaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 par la communauté urbaine.

De même, du personnel municipal est mis à disposition de la CUA, il convient de renouveler la convention et autoriser M. le Maire à la signer.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour autoriser la signature des conventions.

3 PROLONGATION DE CONVENTION DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE AVEC LA CUA

Rapporteur: M. LURÇON

M. LURÇON explique que la convention de gestion arrive à échéance au 31/12/21. La CUA a souhaité la prolonger d'un an. Les termes sont inchangés.

A l'unanimité, le conseil donne son accord et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

4. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Rapporteur: M. LURÇON

M. le Maire rappelle que le code de l'environnement définit une règlementation nationale applicable à l'affichage extérieur, c'est-à-dire, aux dispositifs de publicité, aux enseignes et aux préenseignes. L'objectif majeur est de préserver les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les nuisances visuelles et de réduire les consommations énergétiques.

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) dispose d'un Règlement Local de Publicité qui s'applique sur dix communes (Alençon, Arçonnay, Cerisé, Condé-sur-Sarthe, Damigny, Le Chevain, Pacé, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Paterne, Valframbert).

Ce règlement nécessite une adaptation et une harmonisation aux spécificités et enjeux locaux. La Communauté Urbaine d'Alençon a décidé l'élaboration de ce document de planification de l'affichage publicitaire pour le 2^e semestre 2020. Celui-ci, appelé **Règlement Local de Publicité intercommunal** (RLPi), concernera les 31 communes du territoire de la CUA.

Ainsi par délibération du 13 décembre 2018, le conseil de communauté a décidé la mise en œuvre de l'élaboration du RLPi et la définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes et de la concertation publique.

L'année 2019 a été consacré à la construction du diagnostic et à la définition des grands objectifs. La formulation des choix réglementaires a été réalisé sur l'année 2020 et la concertation sur le projet au 1^{er} semestre 2021. L'arrêt de projet aura lieu dans les prochains mois, suivra ensuite la consultation des personnes publiques et l'enquête publique, à la fin de l'année 2021. L'objectif est l'adoption du RLPi au 1^{er} trimestre 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce en faveur du Règlement Local de Publicité intercommunal.

5. MODIFICATIONS DES STATUTS ET RAPPORT ANNUEL TE 61

Rapporteur: M. TAFFOREAU

M. TAFOREAU fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes des collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.
- M. TAFFOREAU invite donc le conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Te61.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les modifications statutaires ci-dessus et prends acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

M. TAFFOREAU présente au conseil les faits marquants de l'activité du syndicat TE 61, en charge notamment des effacements de réseaux.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité. M. le Maire remercie M. TAFFOREAU pour cet exposé.

6. DEMANDE D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : M. LURÇON

L'article L 3132-26 du code du travail, issu de la Loi dite "*Macron*" permet d'autoriser les établissements de commerces de détails à déroger à la règle du repos dominical, et par conséquent à demeurer ouverts, 12 dimanches par an.

Le Maire doit dans ce cas prendre un arrêté après avis du conseil municipal,

M. le Maire explique qu'une position commune avec les maires des communes limitrophes à Alençon existe et propose une ouverture pour les commerces de détails conforme aux autres collectivités, à savoir les :

- Dimanche 16 janvier 2022 dimanche 26 juin 2022 dimanche 28 aout 2022

- Dimanche 27 novembre 2022

- Dimanche 4 décembre 2022 dimanche 11 décembre 2022 dimanche 18 décembre 2022

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

7. QUESTIONS DIVERSES

Subvention au club de karaté:

M. CHANTELOUP explique avoir été sollicité par le club de karaté, club qui ne réclame jamais de subvention annuelle.

La demande, d'un montant de 500 €, servirait à un déplacement à St Lô pour un regroupement de pratiquants dont une majorité d'enfants.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 500 € au club de karaté.

8. INFORMATIONS

M. AUBRY:

- La pose en cours, du bardage au tennis de table.
- Les travaux en cours, de réhabilitation de sanitaires à l'école par les ateliers municipaux.

Mme COCHELIN:

- Les réflexions au sein du CMJ pour attirer plus de participants.
- L'annulation probable du salon des collectionneurs faute de participants.

M. TAFFOREAU:

- La concertation avec les familles pour le projet de réaménagement du cimetière. 5 réunions ont eu lieu.
- La réalisation du passage de l'arboretum vers le pont de l'Elan en collaboration avec la ville d'Alençon.
- La préparation réalisée sur la chaussée de la rue du Général Leclerc en vue du coulage des enrobés.

M. BRIAND:

- Le respect du calendrier du chantier de la passerelle, avec la pose de celle-ci prévue le 24 novembre.

Mme REBILLON:

- L'organisation du repas des ainés le 5 décembre.

M. VALLIENNE:

- La nouvelle organisation horaire des personnels des ateliers avec comme objectif de respecter la saisonnalité (4 périodes annuelles) et l'application des 35 h sans RTT, couplé à la volonté des agents de réduire la pause méridienne à 1h.

M. GODDERIDGE:

- L'accord pour le lancement d'une étude faunistique et floristique avec le lycée agricole de Sées pour les « terrains Couder ».
- Une campagne de plantations d'arbres et d'arbustes sera entamée à la fin novembre.

Mme LESNER:

- L'organisation de l'action citoyenne de nettoyage de la commune le samedi 20 novembre avec le soutien du service déchets de la CUA.

M. CHANTELOUP:

- L'organisation le jeudi 11 novembre du championnat départemental de cyclo-cross à l'arboretum.
- Le don des barnums du comité des fêtes à la commune.

Mme DUPFRON:

- La réception en cours des associations en vue de l'élaboration du budget 2022.

M. LURÇON:

- L'organisation des cérémonies du 11 novembre.

M. RADET:

- La bonne fréquentation de l'exposition consacrée à l'école de St Germain.
- Le succès du concert à l'Eglise organisé par l'association des amis du Patrimoine.

M. LEFEBVRE:

- La présence d'une buvette sandwich le jour de la course de cyclocross avec le concours des commerçants corbenois.
- Le regret de l'absence de repas de Noel des enfants.

Mme REBILLON rappelle que ce sont des bénévoles qui œuvrent au repas, la plupart âgés. Il paraissait délicat de leur faire prendre des risques au regard du COVID 19, les enfants n'étant pas vaccinés.

M. le Maire signale le prochain conseil, fixé au mardi 14 décembre.

La séance est levée à 19H30.

Le secrétaire de séance

M. Serge RADET